

Comité d'Experts Occitanie

Siège : ARS Occitanie 26-28 Parc-Club du Millénaire 1 025, rue Henri Becquerel - CS 3000134067 MONTPELLIER CEDEX 2

Le Comité d'Expert est chargé de se réunir à la demande du juge des tutelles pour émettre un avis une intervention à visée contraceptive (ligature des trompes ou des canaux déférents) chez une personne majeure dont l'altération des facultés mentales constitue un handicap et a justifié son placement sous tutelle ou sous curatelle.

L'intervention est subordonnée à une décision du juge des tutelles qui s'assure qu'il existe une contre-indication médicale absolue aux méthodes de contraception ou une impossibilité avérée de les mettre en œuvre efficacement.

Le comité d'experts, réuni par l'ARS, est composé de personnes qualifiées sur le plan médical et de représentants d'associations de personnes handicapées. **Ce comité apprécie la justification médicale de l'intervention, ses risques ainsi que ses conséquences normalement prévisibles sur les plans physique et psychologique.**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la Région Occitanie recherche des personnalités qualifiées dans différents domaines, susceptibles de compléter la composition du Comité d'Experts de la région Occitanie, dans le cadre de son renouvellement :

- **Un médecin spécialiste qualifié en gynécologie**
- **Un médecin psychiatre**
- **Un représentant d'association de personnes handicapées**
(Articles L. 2123-2 et R. 2123-2 du Code de la santé publique)

Le dossier de candidature doit être constitué :

- 1) d'une **lettre de candidature** adressée au Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
- 2) d'un **curriculum vitae**
- 3) de copie des **diplômes** le cas échéant

Date limite des dépôts de candidatures : 1er janvier 2020

Les fonctions sont exécutées à titre gracieux, mais bénéficient d'indemnités de frais de déplacement. Les membres sont tenus au secret professionnel.

Contact :

Cécile Margueritte cecile.margueritte@ars.sante.fr